

Mention

Karaté et Disciplines Associées .....

# ATTESTATION



## Enseignant Professionnel D'ARTS MARTIAUX

Conformément aux termes de l'article L 212-1 du Code du Sport  
Le Président de la Fédération atteste la compétence d'Enseignant Professionnel

de ..... BARONGuillaume ..... né(e) le ..... 22/10/1977.....

Titulaire par Délibération de la CPNEF du .01 / .07 / .2015.

## du CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

N° ..... APAM.KARATE.FT.DA..15..01022..00.....

Karaté et Disciplines Associées

Fait à Paris, le ..... 2 octobre 2015.....

Pour la C.F. Arts Martiaux,

Le Président de la FFKDA

Le Titulaire